



Lettre d'informations

Centre Communal d'Action Sociale de Hindisheim



Mars 2015

Le Centre Communal d'Action Sociale de Hindisheim

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif ayant une personnalité juridique distincte de la commune. Il est géré par un Conseil d'Administration et dispose d'un budget propre. Il est présidé par le maire et composé de membres élus par le conseil municipal et de membres nommés par le maire en dehors du conseil.

Le C.C.A.S. est chargé de mettre en œuvre la politique d'action sociale du village. Il anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques (exemples : État, Département, Caisse d'Allocations Familiales...) et privées.



Pascal NOTHISEN



Céline MARTZ



Christelle SCHNEIDER



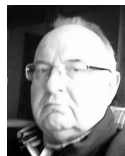
Eric CROIZET



Marthe HURTER



Marie-Odile CHRISTMANN



André SIMON

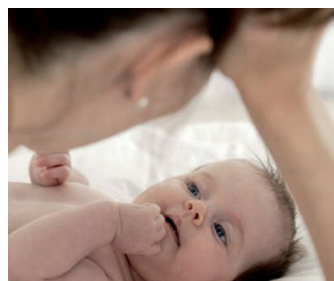


Sandrine NIEDERGANG



Éliane ZEINDLER

Votre enfant vient de naître



Maintenant vous allez rentrer chez vous et une infirmière – puéricultrice du service de PMI peut vous aider. Son intervention est entièrement gratuite. Elle vous accompagnera dès votre retour à domicile et répondra à toutes les

interrogations concernant votre bébé et vous.

Pour ce faire :

- Elle peut se rendre à votre domicile.
- Vous pouvez la contacter par téléphone.
- Vous pouvez la rencontrer lors de ses permanences dans les centres médico-sociaux proches de votre habitation.

PMI ERSTEIN 67150

2 rue de Verdun

Tél. : 03 69 33 22 10 ou 03 69 33 22 11

Rester chez soi même quand on vieillit, c'est possible, pas cher et facile !



Vous-même, ou l'un de vos proches, avez des difficultés pour monter et descendre les marches, pour utiliser

la baignoire, pour vous déplacer dans le logement ? Le Département vous accompagne pour trouver une solution adaptée à votre situation et vos besoins.

En effet, la réadaptation de votre logement est possible, facile et très largement subventionnée, généralement à hauteur de 80 %.

Grâce à la mission « Accompagnement de personnes en perte d'autonomie » du Service Civique, le Conseil Général propose une visite à domicile, gratuite, de quatre personnes, Ambre, Justine, Marie et Benjamin, pour vous informer et vous sensibiliser sur les risques

du quotidien au sein de votre foyer.

Cette équipe pourra vous renseigner mais également vous aider à constituer un dossier de demande de subvention pour adapter votre logement à la perte d'autonomie (salle de bain, accès du logement, siège-monte escalier, etc.) et ainsi vous permettre de garder votre indépendance.

Vous pouvez prendre rendez-vous avec elle par téléphone ou également les croiser lors de réunions publiques ou réunions des clubs d'aînés. N'hésitez pas à prendre contact avec elles avant que ne survienne un incident !

Contacts :

Conseil Départemental du Bas-Rhin – Direction de l'habitat : logement@cg67.fr - 03.69.20.75.52

Salon de l'autonomie du 11-13 avril 2015 à Strasbourg



EN TOUTE
LIBERTÉ
SALON DE L'AUTONOMIE
ET DE LA SILVER ÉCONOMIE

11
12
13
AVRIL
2015

STRASBOURG
PARC
DES
EXPOSITIONS

The poster features a collage of images: an elderly couple smiling, a man in a wheelchair, a group of people, and a man in a suit holding a sign. The text is in blue and red.

Venez découvrir au salon «En toute liberté» le dynamisme et la créativité des secteurs de l'autonomie et de la silver économie.

Composé autour de 11 villages, d'animations, d'initiations sportives et conférences, vous retrouverez des experts pour aborder les thèmes de la mobilité, de l'habitat - accessibilité, des loisirs & Voyages, de la Santé, du matériel médical et du bien-être, des services, des nouvelles technologies, de l'alimentation, des droits, aides et démarches.

<http://www.salon-autonomie.com/>

HORAIRES JOURNÉES GRAND PUBLIC :

samedi 11 avril / dimanche 12 avril
de 9h30 à 19h00, entrée : 3 euros

HORAIRES JOURNÉE PROFESSIONNELLE :

lundi 13 avril
de 9h00 à 21h00, entrée : 8 euros

Centre de loisirs d'été

Cette année encore la commune met en place un soutien aux familles de Hindisheim dont les enfants entre 4 et 12 ans sont accueillis dans un centre de loisirs des alentours pendant les vacances d'été.



Cette aide financière s'élèvera à 3€ par jour et par enfant selon les critères suivants :

- Sont concernés les enfants entre 4 et 12 ans domiciliés à Hindisheim.
- La subvention est limitée aux vacances scolaires d'été (mois de juillet et août).

- Ne seront admis que des accueils en centre de loisirs sans hébergement dans un rayon de 30 km autour de Hindisheim.
- Le montant de la subvention est limité à 15 jours/enfant par an.
- La subvention sera attribuée sur présentation d'une facture nominative payée au centre de loisirs faisant état du nom et prénom de l'enfant et de la période d'accueil.

Les parents effectueront une demande à laquelle seront ajoutées les pièces justificatives et qui sera déposée en mairie avant fin septembre de l'année concernée.

Numéros utiles

Urgence police-secours / gendarmerie : **17** (ou **112 avec un portable**)

Urgence pour malentendants : **114**

Pompiers : **18**

SAMU : **15**

Pharmacie de garde : **3237** (0,34€ / min)

Centre anti-poison : **03 88 37 37 37**

Nouvel Hôpital Civil : **03 88 11 67 68**

Hôpital Hautepierre : **03 88 12 80 00**

SOS main : **03 88 14 42 57**

Gendarmerie d'Erstein : **03 88 98 01 45** (hors urgences)

Médecin de garde : **03 69 55 33 33**

Centre Médico-Social Erstein : **03 88 98 18 22**

Relais Emploi Erstein : **03 88 98 28 94**

Boîte aux questions

Jeunes retraités et moins jeunes, vous vous interrogez sur l'avenir (pension, ...). Pour nous permettre de vous apporter les informations dont vous avez besoin, vous pouvez nous indiquer ci-dessous des sujets ou des thèmes sur lesquelles vous aimeriez de plus amples renseignements.

Déposer ce talon dans la boîte aux questions C.C.A.S. à la mairie de HINDISHEIM - confidentialité assurée